

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES MESSAGÈRES DE LA PAIX INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PEACE MESSENGER CITIES

RÉSOLUTION D'ABIDJAN SUR LES ENFANTS-SOLDATS

Le Bureau Exécutif de l' Association Internationale des Villes Messagères de la Paix réuni en sa 20^{ème} Réunion du 1er au 5 Avril 2009 à Abidjan (Côte d'Ivoire),

Considérant que L'Association Internationale des Villes Messagères de la Paix soutient toutes les actions ou déclarations des Instances des Nations Unies en faveur du respect des Droits de l'enfant, les principes de Droit International édictés en faveur de la protection ou de la survie de l'enfant notamment en période de guerre ;

Considérant que L' Association de Villes Messagères de la Paix s'est assignée pour mission de construire la paix mondiale à travers les actions et activités de chacune de ses villes membres et croyant vivement que cette mission ne peut être menée durablement sans la préservation de l'intégrité physique et morale des enfants, avenir du Monde et l'instauration dans leur esprit des idéaux de la paix ;

Considérant que Chaque Ville membre de l'Association Internationale des Villes Messagères de la Paix, en sa qualité de « citoyen moral » du monde a le devoir de contribuer à préserver l'avenir de l'humanité par la création des meilleures conditions d'évolution en faveur des enfants ;

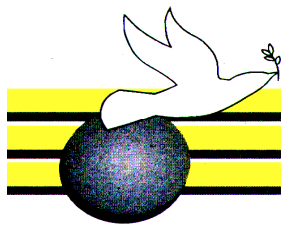
Considérant que Chaque enfant, victime réel ou acteur direct ou indirect de tout conflit actuel ouvert ou fermé, est un potentiel criminel et peut être un danger certain pour l'humanité, l'équilibre et la paix mondiale future ;

Considérant que Aucun motif, aucune considération humaine sérieuse ne peut expliquer ou justifier qu'un peuple, un groupe d'individus ou qu'une cause mette en péril la survie d'un enfant en l'utilisant pour les besoins d'une guerre, n'importe laquelle ;

DECIDE

- 1/ De condamner l'utilisation et les utilisateurs sous toutes les formes, des enfants comme soldats ou acteurs directs ou indirects à l'occasion de conflits armés ou non.
- 2/ De soutenir ou travailler, directement ou sur saisine, sur tout projet local, national ou international ayant pour objectif d'écartier les enfants des sphères de guerre et de lutter contre le phénomène des enfants-soldats ;
- 3/ D'encourager les villes membres l'Association Internationale des Villes Messagères de la Paix à discuter et à développer avec les gouvernements d'Etat, les Organisation Internationales Gouvernementales ou Non Gouvernementales des moyens pratiques institutionnels, législatifs ou humains permettant de soutenir les enfants-soldats et les aider à s'insérer correctement dans les systèmes éducatifs ou dans le tissus économique et social.

Fait à Abidjan le _____



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES MESSAGÈRES DE LA PAIX INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PEACE MESSENGER CITIES

DECLARATION D'ABIDJAN

L'Association Internationale des Villes Messagères de la Paix salue le choix d'Abidjan pour la tenue de la 20^{ème} Réunion du Bureau Exécutif dont l'objectif majeur est d'offrir une occasion aux membres africains de renouer avec les réunions tournantes du Bureau qui ne se sont plus tenues en Afrique depuis 1997 et de marquer le retour d'Abidjan au sein du Bureau Exécutif après une bonne période d'absence due à la situation qu'a connue la Côte d'Ivoire à partir 2002.

Cette situation renforcée par les difficultés économiques mondiales, les mouvements politiques internes et les conflits armés locaux ou régionaux qu'ont connus les membres africains, a contribué à éloigner, malgré eux, les membres africains, des centres de décision de notre association.

Ville de Paix par excellence, si la crise militaro-politique qu'a connue Abidjan a ralenti sa participation aux rencontres de l'AIVMP, elle n'a nullement entamé sa passion de la paix, sa première religion.

Aussi, pour marquer la sortie certaine de la guerre et associer chaque ville membre à son expérience de construction des conditions d'une paix durable en période post-crise, Abidjan a offert, avec l'accord de l'Assemblée Générale de Sochi (Russie), d'accueillir la 20^{ème} réunion du Bureau Exécutif.

L'engouement de l'ensemble des autorités politiques et administratives de la Côte d'Ivoire a témoigné du retour de ce pays sur l'échiquier international et a démontré à l'ensemble des villes messagères l'attachement viscéral des ivoiriens à la paix.

En effet, accueillir au sortir d'une telle crise, une réunion internationale de cette envergure en dépit de la difficile situation financière mondiale, témoigne de la solidité morale de ce peuple et de la capacité de ses dirigeants à se surpasser et à surpasser l'adversité.

Aussi, convient-il au vu de ce contexte de féliciter la Côte d'Ivoire d'avoir emprunté le chemin du dialogue pour arriver à la paix, de l'encourager à persévérer dans ses efforts de règlement pacifique des problèmes politiques afin d'aboutir à une paix définitive et durable.

L'Association Internationale des Villes Messagères de la Paix se charge de solliciter des Nations Unies et de toute organisation internationale le renforcement du soutien aux actions de recherche de paix menée par les autorités de Côte d'Ivoire.